

ci-devant église de Lorette, et à la céder au citoyen Chinard, artiste, qui en doit faire son atelier. Signé : Borel. (N° 5.290, cat. Bib. Coste).

Chinard fit plus tard l'acquisition de l'église des Pénitents de Lorette, qui continua à lui servir d'atelier. Au pourtour de la nef il fit établir une ligne de piédestaux, de trépieds, de sarcophages en bois peint. On y voyait des débris des fêtes révolutionnaires, et des copies de la statuaire antique.

Lyon, le 9 floréal an III (28 avril 1795).

« Le représentant du peuple, Boisset, voulant redonner la vie aux arts et contribuer de tout son pouvoir à faire sortir de l'oubli les morceaux précieux que l'ignorance ou l'orgueil ont fait enfouir dans les entrailles de la terre ;

« Considérant que le despote Louis XIV a fait enfermer dans la cave de la ci-devant église de Cluny, un monument que le cardinal Bouillon avait fait construire à Rome en la mémoire de Turenne, et qu'il est intéressant de savoir l'usage qu'on en peut faire ;

« Arrête que le citoyen Chinard, sculpteur, se transportera dans le plus court délai à Cluny, pour examiner le monument, dit de Turenne, qui est déposé dans la cave de la ci-devant église ; il demeure autorisé à requérir de la Municipalité tous les hommes, chevaux, voitures et bois nécessaires pour la translation, s'il la juge utile, dans la ville de Lyon ;

« Enjoint à la Municipalité de Cluny de l'aider de tout son pouvoir dans cette translation.

« Signé : Boisset. »